

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-7-3

7^{ème} Commission

Commission de la santé, de l'alimentation et du sport

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT L'AIDE AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2021 aux clubs de haut niveau dits "passerelles" évoluant au 2ème niveau professionnel et à ceux proposant un projet d'intérêt territorial pour la saison 2020/2021.

Il s'agit de : (E.S.S.A.HB) Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (25 000 €), (S.I.G) AMATEURS Strasbourg Illkirch Graffenstaden (25 000 €) , (B.N.S) Ballet Nautique de Strasbourg (5 000 €), (C.S.G) Cercle Saint-Gérard de Tir de Bischoffsheim (2 900 €). Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 57 900 € en dépenses de fonctionnement.

Les différentes propositions du présent rapport ont été validées par la 7ème Commission (santé, alimentation et sport) du 9 avril 2021.

En 2021, les politiques sportives respectives des deux anciens Départements s'appliqueront dans les mêmes conditions qu'en 2020 : dans le Nord Alsace, les dispositifs déployés dans le cadre de la révision des aides adoptée fin 2018 sont mis en œuvre.

Lors du Budget Primitif 2021, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 4 663 600 € au titre du soutien au sport et à la vie associative.

Le présent rapport concerne les clubs sportifs de haut niveau et vous propose l'octroi d'une première série de subventions de fonctionnement pour un engagement total de 57 900 € en dépenses de fonctionnement en faveur de clubs de haut niveau dits "passerelles"

évoluant au 2ème niveau professionnel et à ceux proposant un projet d'intérêt territorial pour la saison 2020/2021.

1) Soutien aux clubs sportifs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires

Le Nord Alsace compte de nombreux clubs sportifs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement. La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) souhaite mobiliser des leviers favorisant l'excellence notamment à travers le soutien aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires et évoluant au 2ème niveau professionnel, par une aide financière à la réalisation de projet d'actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires de la CeA.

Deux clubs proposent un projet d'actions co-construit avec la collectivité, qui permet :

- au club (S.I.G) AMATEURS Strasbourg Illkirch Graffenstaden, dont l'équipe première féminine de basket-ball évolue en championnat professionnel Ligue 2, de développer la pratique sportive auprès des collégiens en partenariat avec le collège du Parc (section sportive), d'encourager la pratique du basket féminin dans les QPV dans le cadre d'une coopération territorial de club (CTC) et de contribuer à la promotion du basket-ball féminin à travers la labellisation obtenue de son centre d'entraînement.

- au club (E.S.S.A.HB) Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball, dont l'équipe première masculine de handball évolue en championnat professionnel Proligue de proposer des séances d'initiation à la pratique du handball auprès de jeunes enfants en situation de handicap au sein des structures gérées par l'association Adèle de Glaubitz, de favoriser la pratique du handball pour les jeunes filles par l'organisation d'animations en lien avec le CSC du Marais et de valoriser le bénévolat par la formation des encadrants et des jeunes.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 € à chacun des clubs sportifs pour l'année 2021 au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

2) Soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en s'appuyant sur la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/044 du 22 octobre 2018, a décidé de poursuivre l'accompagnement des clubs sportifs évoluant au 1er niveau amateur et qui souhaitent mettre en oeuvre un projet d'intérêt territorial visant à :

- promouvoir le sport sur les territoires (exemple : sport féminin, journée découverte...) ;
- encourager la pratique du sport auprès des publics prioritaires de la CeA (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA etc.) ;
- accompagner la formation de cadres et de bénévoles ;
- favoriser la formation des jeunes (exemple : stage de perfectionnement...).

Deux clubs ont proposé un projet d'actions co-construit avec la CeA qui permet :

- au club (B.N.S) Ballet Nautique de Strasbourg, grâce son équipe féminine de natation synchronisée évoluant en championnat Elite, de promouvoir la pratique de la discipline auprès des jeunes en développant une école de natation artistique ; d'accompagner la formation des cadres et bénévoles (brevet de natation BNSSA et BEESAN).
- au club (C.S.G) Cercle Saint-Gérard de Tir de Bischoffsheim, grâce son équipe de tir en carabine 10M évoluant en championnat D1, de favoriser la pratique du sport chez les jeunes par l'organisation de journées découvertes du tir sportif, de stages de perfectionnement aux jeunes tireurs et de promouvoir le sport auprès du public sénior par le développement de la section tir loisir/compétition vétérans pour les plus 60 ans.

Il vous est donc proposé :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € pour l'année 2021 au club (B.N.S) Ballet Nautique de Strasbourg ;
- d'attribuer une subvention de 2 900 € pour l'année 2021 au club (C.S.G) Cercle Saint-Gérard de Tir de Bischoffsheim.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'allouer les subventions aux clubs sportifs pour un montant global de 57 900 € conformément au tableau joint en annexe 1 ;
- d'approuver les conventions financières jointes en annexe à la présente délibération (annexes 2 et 3 à la présente délibération), à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les clubs suivants : (E.S.S.A.HB) Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball, (S.I.G) AMATEURS Strasbourg Illkirch Graffenstaden;
- de m'autoriser à signer les conventions financières précitées ;
- de préciser que les dépenses correspondantes s'effectueront sur l'imputation ci-après du budget de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - 50 000 € pour l'aide aux clubs sportifs dits « passerelles » et 7 900 € pour l'aide aux clubs de sportifs proposant un projet d'intérêt territorial sur l'opération P2090001-65748-326.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY